

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin de la Société suisse de Numismatique
<b>Herausgeber:</b>	Société Suisse de Numismatique
<b>Band:</b>	3 (1884)
<b>Heft:</b>	5
<b>Artikel:</b>	La médaille officielle de la Société suisse d'agriculture, Zurich 1883
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-170601">https://doi.org/10.5169/seals-170601</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**BULLETIN**

DE LA

**Société suisse de Numismatique**

Le Bulletin est envoyé gratuitement à tous les **membres actifs** de la Société ; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à **six francs** ; étranger, port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8) ; pour annonces répétées, 15 centimes la ligne ; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 % sur les prix ci-dessus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au **SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ**, M. **Antonin Henseler**, **30, Grand'rue, Fribourg (Suisse)**.

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen **Aktiv-Mitgliedern gratis zugesandt** ; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf **sechs Fr. jährlich festgesetzt** ; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühren für **Anfragen, Offerten oder Anzeigen** betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 % Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. **Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg (Schweiz)** zu adressiren.

**La médaille officielle de la Société suisse d'agriculture,  
Zurich 1883.**

Une médaille, dont nous aurions dû depuis longtemps donner la description à nos lecteurs, est celle commandée par le Comité de la Société suisse d'agriculture, lors de l'Exposition nationale de Zurich 1883.

Malheureusement, il nous avait été impossible jusqu'à ce jour d'en obtenir un exemplaire pour faire notre description.

A notre avis, cette médaille est une des meilleures œuvres de notre collègue *Ed. Durussel*.

*Le droit* est simple et de bon goût ; un cercle de grènetis suit le bord de la tranche ; dans le champ, la tête de Cérès regardant à droite, couronnée d'épis, de fleurs, de branches de laurier et de chêne ; à droite : AGRICULTURA, à gauche : HELVETICA. Au-dessus de la tête, une étoile à cinq rais (dite de Vénus), symbole de la divinité.

Au bas : E. DURUSSEL.

*Le revers* montre également un cercle extérieur de grènetis, puis dans le champ une couronne formée de rhododendrons, d'épis, de fleurs des champs et de pavots, de fruits, de chêne, de branches de vigne avec grappes, etc. Au-dessus, entre les deux extrémités de la couronne, une tête de cheval tournée vers la gauche ;

au bas, un taureau passant sur la couronne et marchant vers la droite ; à gauche, une locomobile, à droite, un trophée d'instruments aratoires, brochant également sur la couronne.

Au milieu de la couronne, en deux lignes : ZURICH || 1883.

Diamètre, 51 millim.

*Argent*, 285 exemplaires (50 grammes) ; *vermeil*, 82 exemplaires ; *bronze*, 280 exemplaires.

Si la tête de Cérès nous rappelle quelque peu celle de l'*Helvétia* que semble particulièrement affectionner notre collègue Durussel, nous devons avouer que le relief de la médaille que nous venons de décrire est bien supérieur à celui des précédentes et nous nous faisons un plaisir de constater un bon et nouveau travail dans le coin du *revers*.

Espérons que M. Durussel tiendra à soumettre pour le Tir fédéral de Berne, en 1885, une belle composition, qui sorte également du genre admis de 1876 à ce jour et que le Comité, chargé de décider, n'ait pas à hésiter pour le choix. L'histoire cantonale de Berne, qui est assez riche en épisodes historiques mémorables, et son titre de Ville fédérale surtout, doivent nécessairement inspirer à M. Durussel une conception de premier choix, pour la réussite de laquelle chaque lecteur du *Bulletin* fera certainement les meilleurs vœux.

---

### Les billets de banque et la pièce de vingt francs.

Nous lisons dans le *National* du 13 juillet :

« Par dépêche télégraphique.

« Berne, 6 juin.

« ..... M. Kaiser rapporte sur les finances, particulièrement sur nos relations avec l'union monétaire, les réserves de la caisse fédérale, les plaintes des artistes suisses contre les autorités fédérales coupables d'avoir commandé à l'étranger les dessins et la gravure des coins destinés à frapper les monnaies suisses. Le rapporteur propose à ce sujet de voter le postulat déposé par la commission : « Le Conseil fédéral est invité à adjuger à l'avenir par voie de mise au concours les dessins et travaux de gravure pour les monnaies et billets de banque. »

« Cette proposition soulève une longue discussion, à laquelle